

NOTICE D'UTILISATION – PIÈGE À FRELON ASIATIQUE

La mairie de Tressin remercie chaleureusement l'ensemble des habitants qui participent à ce dispositif collectif de lutte contre le frelon asiatique. Votre engagement contribue à la protection de la biodiversité locale mais également à la sécurité des habitantes et habitants de la commune.

1. Installation du piège

Le piège doit être installé exclusivement à l'extérieur, dans un endroit abrité de la pluie. Il peut être positionné de trois manières :

- Debout (posé verticalement)
- Couché (posé horizontalement)
- Suspendu à l'aide d'une petite corde passée dans les oreilles prévues à cet effet.

Exemples de positions du piège :



2. Mode de fonctionnement

C'est au printemps que chaque reine butine pour récupérer le sucre nécessaire à l'énergie, indispensable pour établir un essaim puis un nid. Chaque reine éliminée, c'est une colonie en moins de frelons asiatiques.

Afin d'éviter que les frelons asiatiques piégés ne se noient et ne se décomposent au fond du bocal, il est indispensable de placer un peu de paille^[1] ou un morceau d'éponge au fond du piège avant d'ajouter l'appât. De plus, ce dispositif permettra aux autres insectes de

ressortir, ce qu'ils peuvent faire contrairement aux frelons asiatiques ; d'ailleurs, l'alcool contenu dans le vin du mélange doit éloigner les abeilles du piège.

3. Appât utilisable

Appât maison

Mélange recommandé :

- 1/3 de bière
- 1/3 de vin rouge ou blanc
- 1/3 de sirop de cassis / grenadine - priorité au cassis

4. Entretien du piège

L'appât doit être changé ou rechargé tous les 15 jours afin de garantir une efficacité optimale du dispositif.

5. Élimination des frelons asiatiques capturés

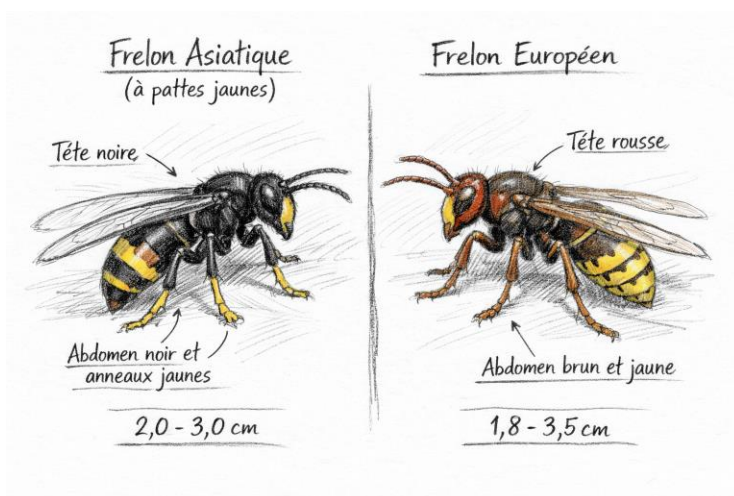
Une fois les frelons capturés, la procédure suivante doit être respectée :

- Mettre des gants et utiliser un morceau de tissu pour obstruer l'entrée du piège
- Placer le piège en position debout dans un congélateur pendant au minimum 12 heures
- Récupérer ensuite les frelons morts
- Les placer dans un sachet bien fermé
- Jeter directement le sachet dans la poubelle ménagère

6. Suivi des captures

Afin de suivre l'efficacité du dispositif, il est essentiel de faire remonter les captures de frelons asiatiques effectuées entre **le 15 mars et le 15 juin** à l'adresse suivante :

frelonasiatique@mairie-tressin.fr



La transmission des données de capture doit être effectuée avant le 15 juillet.

Besoin d'aide pour utiliser le piège à frelon asiatique ?

Contactez-nous au **03 20 41 01 48**

[1] La paille servant d'emballage aux colis convient très bien.